

ville de
Saint-Jean
d'Angély

GUIDE DE LA FABRICATION ET DE L'IMPLANTATION DE LA BOÎTE A LIVRES

Quelques questions à se poser :

- où la boîte sera-t-elle installée ? lieu de passage, facile d'accès, convivial, stationnement à proximité, accès piéton, endroit où les personnes peuvent se poser, confortable (banc ou chaise à proximité), qui donne envie, accueillant ;
- la boîte est-elle accessible en tout temps ? (extérieur/intérieur) ;
- penser aux autorisations en fonction de l'emplacement (lieu public, lieu privé...).

A quoi va-t-elle ressembler ?

- définir la forme de la boîte, sa taille, matériaux... Elle doit être étanche et imperméable ;
- réfléchir à la taille par rapport au lieu d'implantation ;
- les boîtes à livres sont destinées à être installées de façon permanente en plein air, dans des lieux de passage ;
- la boîte devra avoir une hauteur permettant de garantir l'accessibilité des livres aux personnes à mobilité réduite ou à besoins spécifiques ;
- la boîte ne sera pas posée à même le sol, elle devra être posée sur des pieds pour garantir son étanchéité ;
- elle devra être installée sur une zone respectant le cheminement piéton et PMR ;
- une attention toute particulière devra être apportée au système de fermeture (fermeture coulissante ou portes battantes aimantées avec des charnières suffisamment solides pour supporter des ouvertures et des fermetures répétées).

AR Prefecture

017-211703475-20220630-2022_06_D7-DE
Reçu le 01/07/2022
Publié le 01/07/2022

Annexe 3

